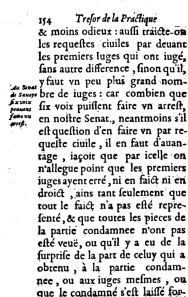


[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle](#)[Collection 1629 - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - Cardin Besongne](#)[Item 1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)[Fichier 1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent](#)

1629 - Cardin Besongne - Trésor de la pratique judiciaire civile et criminelle - UGent

Auteurs : A. F.



114 *Trésor de la Pratique*
de moins odieux : aussi traités. on
les requestes civiles par deuant
les premiers iuges qui ont iugé,
sans autre difference, finon qu'il,
y faut vn peu plus grand nom-
bre de iuges : car combien que
six voient puissent faire vn arrest,
en nostre Senat, neantmoins s'il
est question d'en faire vn par re-
queste civile, il en faut d'avan-
tage, iacqz que par icelle on
n'allegue point que les premiers
iuges aient erré, ni en fait ni en
droict, mais tant seulement que
tout le fait n'a pas esté repre-
senté, & que toutes les pieces de
la partie condamnée n'ont pas
esté veues, ou qu'il y a eu de la
surprise de la part de celuy qui a
obtenu, à la partie condam-
née, ou aux iuges mesmes, ou
que le condamné s'est laiffé for-

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

LangueFrançais

SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.JUR.004232

Format (largeur x format)8°

CouvertureParis

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1629 Trésor de la pratique judiciaire-167.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.13 Mo

Dimensions : 842 x 1296 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 03/03/2019 Dernière modification le 29/07/2024